

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020 COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à 18 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni à Vallereuil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE.

Date de convocation du conseil communautaire : le 9 octobre 2020

Conseillers en exercice : 32 - Présents : 27 - Votants : 31 (4 pouvoirs)

Présents : Daniel VILLESUZANNE, Jean-Michel MAGNE, Dominique MAZIERE, Patrick GUEYSSET, Philippe DE SEVERAC, Régis BATAILLER, Sylvie BOUTON, Jacques RANOUX, François ROUSSEL, Paulette DOYOTTE, Jean-Philippe REMY, Géraldine JAHAN, Serge FAURE, Dominique BASTIER, Frank PONS, Martine HIVERT, Johnny VILAIN, Daniel BENOIST, Joëlle LAGORCE, Pascal MISCHIERI, Jean-Michel SEBASTIEN, Frédéric CELERIER, Sandrine PEYROUNY, Marc MELOTTI, Sébastien SCHALLER, Philippe PERLUMIERE, Jérôme LAJUNIE, 1^{er} adjoint de Vallereuil (représentant Christine GUTHINGER empêchée)

Absents excusés : Franck DUPREUILH avec pouvoir à Géraldine JAHAN, Elisabeth MARTY avec pouvoir à Johnny VILAIN, Gaële ROBERT avec pouvoir à Dominique BASTIER, Valérie LAVIGNAC avec pouvoir à Martine HIVERT, Annie LESPINASSE

Jérôme LAJUNIE est nommé secrétaire de séance.

Etat des décisions prises par le Président

- Décision n°2020-D-01 ayant pour objet la vente, en matériel réformé, d'un véhicule Renault benne, pour un montant de 1 000€.
- Décision n°2020-D-02 ayant pour objet la contraction d'un emprunt auprès de la Banque Postale, la mieux-disante, pour un montant de 980 926.64€, sur 20 ans, taux d'intérêt annuel fixe de 0.68%, en périodicité trimestrielle, amortissement constant, avec une commission d'engagement de 0.10% dans le but de financer la section d'investissement du budget annexe « Déchets »
- Décision n°2020-D-03 ayant pour objet la contraction d'un emprunt auprès de la Banque Postale, la mieux-disante, pour un montant de 799 998.52€, sur 20 ans, taux d'intérêt annuel fixe de 0.68%, en périodicité trimestrielle, amortissement constant, avec une commission d'engagement de 0.10% dans le but de financer la section d'investissement du budget principal
- Décision n°2020-D-04 ayant pour objet la signature d'un acte d'engagement avec la société BERGES pour une prestation d'aménagement des locaux de rangement à l'école de Douzillac, pour un montant de 26 598€ HT.

Approbation du procès-verbal – conseil communautaire du 27 août 2020

Approuvé à l'unanimité.

(Arrivée de Joëlle LAGORCE et Daniel BENOIST).

DELIBERATIONS :

Délibération 2020-10-01 « TEOM 2021 – Exonération de locaux professionnels »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer de la TEOM pour 2021 les entreprises suivantes :

- ✓ Intermarché - AO 0885 - Propriétaire SCI La Jaubertie - Adresse : La Jaubertie - 241190 Neuvic
- ✓ LIDL - AI0305 - Propriétaire SNC LIDL- Adresse : 1 Impasse des Glaneurs - 24110 St Astier
- ✓ Le Fournil de la Vallée : AM 0232 - Propriétaire SCI COSEAL - Adresse : Les 4 routes - 24110 Léguillac
- ✓ SCI Parqueterie de Vallereuil : 0025A Le Pont, 1019 Le Pont, 1020 Le Pont, 0002 Route de Jaure, 003 route de Jaure – Propriétaire : ROBERT SERGE – Adresse : Moulin Marty – 24190 Vallereuil.

Délibération 2020-10-02 « Attribution de subventions aux associations et écoles pour 2020 »

(Arrivée d'Annie LESPINASSE)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'allouer pour 2020 un montant de subventions à hauteur de 49 936€ tel qu'indiqué dans le tableau annexé, au profit d'associations, écoles et institutions locales.

Délibération 2020-10-03 « Demande de subvention dans le cadre de l'opération Eté actif 2020 - Convention avec le Conseil Départemental de la Dordogne »

Afin de bénéficier d'une subvention départementale de 1500 € pour l'organisation d'animations sportives en partenariat avec le Conseil Départemental dans le cadre de l'opération « Eté actif », le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat correspondante.

Délibération 2020-10-04 « Décisions modificatives aux budgets principal et annexes »

Certaines dépenses imprévues, certaines recettes à la hausse ou à la baisse, nécessitent aujourd'hui d'apporter quelques modifications aux budgets principal et annexes 2020. Par conséquent, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives n°1 telles que présentées ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1	ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1
6226	Honoraires constat huissier AAGV	2 500,00	1 800,00	021	Virement de la section de fonctionnement	270 745,19	3 446,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 050,00	2 800,00	024	cession d'un véhicule	0,00	1 000,00
6257	Réception	1 580,00	1 000,00				
62878	Convention Ricochet masques	50 000,00	-15 574,05				
6574	Subventions	48 408,00	1 028,00				
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	5 500,00				
014-73921	Dotations de Solidarité Communautaire	402 350,12	0,05				
023	Virement à la section d'investissement	270 745,19	3 446,00				
	TOTAL		0,00		TOTAL	270 745,19	4 446,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1	ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1
2031	Etude mise en place génération chaleur école primaire St Astier (ENGEE)	0,00	4 446,00				
	TOTAL		4 446,00				

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DECHETS			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1
6135	Locations mobilières	56 000,00	-27,00
6718	Pénalités sur marché	0,00	27,00
TOTAL		56 000,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1
2031	Frais d'études	50 000,00	-40 000,00
2188	Autres immobilisations (colonnes)	966 246,01	40 000,00
TOTAL		1 016 246,01	0,00

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE ZAE LE ROUDIER							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1	ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1
605	Achat de matériel	6 710,00	-131,44				
6711	pénalités sur marché	0,00	131,44				
043-608	Frais accessoires	143 605,00	-131,44	042-7133	Variation des encours	143 605,06	-131,44
023	Virement à la section d'invest	842 307,32	-131,44	043-796	Transfert de charges	143 605,06	-131,44
TOTAL				TOTAL			
-262,88				-262,88			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1	ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1
040-3355	Travaux terrains aménagés	143 605,06	-131,44	021	Virement de la section de fonct		-131,44
TOTAL				TOTAL			
-131,44				-131,44			

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE ZAE SOURZAC (GANFARD)							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1	ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1
60611	Eau	0,00	6,30				
60612	Energie, électricité	0,00	306,73				
63512	Taxes foncières	0,00	5 382,00				
043-608	Frais accessoires	24 079,72	5 695,03				
023	Virement à la section d'invest	19 729,14	-5 695,03	043-796	Transfert de charges	24 079,72	5 695,03
TOTAL				TOTAL			
5 695,03				5 695,03			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1	ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1
040-3355	Travaux terrains aménagés	24 079,72	5 695,03	16411	Emprunts	781 141,44	11 390,06
TOTAL				021	Virement de la section de fonct	19 729,14	-5 695,03
5 695,03				TOTAL			
5 695,03				5 695,03			

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE SPANC			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1
654	Créances éteintes	500,00	100,00
678	Charges exceptionnelles	346 807,29	-100,00
TOTAL		347 307,29	0,00

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE LA JAUBERTIE (NEUVIC)							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1	ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1
66111	Intérêts d'emprunts (régul)	10 031,82	655,00	042-7133	Variation des encours de stock	10 031,82	655,00
043-608	Frais accessoires	10 031,82	655,00	043-796	Transfert de charges	10 031,82	655,00
	TOTAL		1 310,00		TOTAL		1 310,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1	ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1
040-3355	Travaux terrains aménagés	10 031,82	655,00	16411	Emprunts	64 094,94	655,00
	TOTAL		655,00		TOTAL		655,00
DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE ACTIVITES COMMERCIALES ST ASTIER							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1	ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1
023	Virement à la section d'invest	6 893,68	0,01	752	Revenu des immeubles	6 750,00	0,01
	TOTAL		0,01		TOTAL		0,01
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1	ARTICLE	INTITULE	BP 2020	DM N°1
16	Capital des emprunts	5 915,12	0,01	021	Virement de la section de fonc	6 893,68	0,01
	TOTAL		0,01		TOTAL		0,01

Délibération 2020-10-05 « Accueils périscolaires – instauration d'un tarif soir sans goûter »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1^{er} septembre 2020, un tarif « périscolaire soir » pour les enfants rejoignant le péri après l'étude du soir ainsi qu'il suit :

Quotient familial <623 : 1.00€

Quotient familial entre 623 et 1000 : 1.20€

Quotient familial >1000 : 1.40€

Quotient familial non connu : 1.50€

Délibération 2020-10-06 « Désignation des représentants communautaires au Comité de programmation LEADER »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes pour représenter la CCIVS au sein du Comité de programmation Leader :

- En tant que représentants titulaires :
 - o Jacques RANOUX, Marc MELOTTI, Annie LESPINASSE
- En tant que représentants suppléants :
 - o Franck DUPREUILH, Dominique BASTIER, Patrick GUEYSSET

Délibération 2020-10-07 « Désignation d'un délégué communautaire à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie du SDE24 »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigner les personnes suivantes pour représenter la CCIVS au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie du SDE 24 :

- Titulaire : Paulette DOYOTTE
- Suppléant : Daniel VILLESUZANNE

Délibération 2020-10-08 « Désignation d'un délégué communautaire auprès du SMBI suite à démission »

Suite à la démission de Monsieur Eddy MICHENEAU de son poste de conseiller municipal de la Commune de JAURE et considérant qu'il avait été élu pour siéger comme représentant communautaire suppléant au Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur

Philippe DE SEVERAC, Maire de Jaure et conseiller communautaire pour être représentant communautaire suppléant auprès du SMBI.

Délibération 2020-10-09 « Désignation d'un délégué communautaire auprès du CNAS »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Marc MELOTTI comme représentant des élus communautaires auprès du Comité Nationale de l'Action Sociale.

Délibération 2020-10-10 « Prescription de modification simplifiée n°3 du PLU de Sourzac »

La modification simplifiée n°3 du PLU de Sourzac a pour objectif d'identifier un bâtiment (séchoir à tabac) classé en zone N du PLU (parcelle AL 231) au lieudit Les Planches pour y autoriser un changement de destination (à usage d'habitation).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prescrire cette modification simplifiée et d'approuver les modalités de mise à disposition du dossier au public.

Délibération 2020-10-11 « Prescription de modification simplifiée n°6 du PLU de Saint-Astier »

La modification simplifiée n°6 du PLU de Saint-Astier comporte deux objets : Sur la zone 1AUYV (parc d'activité Astier Val'), il s'agit de modifier des orientations d'aménagement et des articles du règlement pour faciliter l'implantation d'entreprises. Sur la zone UB, il s'agit de modifier et d'assouplir un article du règlement pour faciliter l'installation d'annexes < 20 m² (abris de jardin...).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prescrire cette modification simplifiée du PLU et d'approuver les modalités de mise à disposition du dossier au public.

Délibération 2020-10-12 « Avis concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension des carrières souterraines de chaux sur les communes de Saint-Astier et Montrem »

Depuis 1995, les carrières de chaux bénéficient d'une autorisation d'exploiter sur environ 55 hectares pour un volume de 120 000 tonnes / an, sur un seul niveau, à environ 20 m de profondeur.

Le projet soumis à enquête publique porte sur un périmètre total de 76 hectares (69 ha à Saint-Astier et 7 ha à Montrem), sur 3 niveaux, pour une durée d'exploitation de 30 ans et un volume de 160 000 tonnes / an en moyenne (maximum : 200 000 tonnes).

Cette augmentation est justifiée par la prévision d'une hausse de la demande, notamment à l'export, et par l'adaptation de la production : modernisation des deux fours à chaux et augmentation de la puissance de l'installation de broyage et concassage des matériaux.

Ce projet est important car il permet de maintenir cette activité essentielle pour le territoire et d'assurer son développement pour les décennies à venir.

Le Conseil Communautaire, après que Monsieur Dominique BASTIER soit sorti de la salle car ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploitation des carrières souterraines de chaux ainsi qu'à leur extension.

Délibération 2020-10-13 « Annulation de la délibération du 12/06/2019 portant suppression d'un poste d'ingénieur principal territorial »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 8 abstentions (Elisabeth MARTY, Dominique BASTIER, Gaële ROBERT, Frank PONS, Martine HIVERT, Johnny VILAIN, Valérie LAVIGNAC,

Frédéric CELERIER) :

- Annule la décision prise par délibération du 12/06/2019 tendant à la suppression d'un poste « cadre d'emploi des ingénieurs principaux territoriaux »
- Demande au Président d'annuler en suivant son arrêté en date du 27/06/2019 plaçant l'agent concerné en surnombre dans la collectivité.

Délibération 2020-10-14 « Actualisation du tableau des emplois communautaires »

A la suite de certains mouvements et promotion, le Conseil communautaire :

- A l'unanimité, décide de modifier ainsi qu'il suit le tableau des emplois communautaires :
 - o Création d'1 poste d'adjoint technique à temps complet pour recruter un agent actuellement en CDD à compter du 1/11/2020
 - o Création de 2 postes d'adjoints techniques à temps complet pour recruter des agents actuellement en CDD à compter du 01/01/2021
 - o Suppression d'1 poste d'éducateur APS principal 1^{ère} classe à compter du 1/09/2020, suite à départ pour invalidité, conformément à l'avis de la commission de réforme.
 - o Transformation d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'agent de maîtrise à temps complet, suite à promotion interne.
- Par 24 voix pour et 8 abstentions (Elisabeth MARTY, Dominique BASTIER, Gaële ROBERT, Frank PONS, Martine HIVERT, Johnny VILAIN, Valérie LAVIGNAC, Frédéric CELERIER) :
 - o Annulation de la décision de suppression d'un poste d'ingénieur principal territorial au 12/06/2019

Délibération 2020-10-15 « Décret n° 2019-827 du 3 août 2019 modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la notion d'obstacle à la continuité écologique et au débit à laisser à l'aval des ouvrages en rivière - Motion du conseil communautaire »

Le Conseil communautaire, par 24 voix pour et 8 abstentions (Elisabeth MARTY, Dominique BASTIER, Gaële ROBERT, Frank PONS, Martine HIVERT, Johnny VILAIN, Valérie LAVIGNAC, Philippe PERLUMIERE), souhaite exprimer, par une motion, leur désapprobation vis-à-vis

- de la circulaire du 30/04/2019 relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau,
- du décret n°2019-827 du 3 août 2019 modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la notion d'obstacle à la continuité écologique et au débit à laisser à l'aval des ouvrages en rivière,
- du décret n°2020-828, du 30/06/2020, autorisant la destruction des moulins, canaux, étangs et plans d'eau sur simple formalité, sans étude d'impact ni enquête publique vient à son tour de faire l'objet d'un recours, complété par un arrêté du 30/06/2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques

et tendant à permettre les travaux de restauration sur simple déclaration et non plus autorisation comme avant, c'est-à-dire sans étude d'impact environnemental et social, sans enquête publique, sans information des citoyens.

Le Conseil communautaire déclare :

- Soutenir les associations, collectifs, syndicats et riverains dans leurs projets de valorisation des patrimoines liés à l'eau, et leurs actions pour la restauration de la continuité écologique en demandant que cesse la destruction des chaussées et la construction de passes à poissons sur des rivières de plus en plus à sec comme l'a constaté l'observatoire national des étiages.
- Etre contre l'application de ces décrets qui n'auront d'autres effets que l'anéantissement de notre patrimoine rural, de la préservation de nos ressources en eau
- Etre contre le gaspillage de l'argent public pour une écologie punitive qui n'a aucun avenir et qui ne résoudra aucun des problèmes actuels

- Etre pour une transition écologique participative, appliquée au cas par cas au niveau local, avec l'aide de tous les acteurs locaux et pour leur intérêt commun.

Délibération 2020-10-16 « Désignation des représentants communautaires au Comité de gouvernance du Projet Alimentaire Territorial » »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les conseillers communautaires suivants pour siéger au comité de gouvernance du P.A.T. :

- Marc MELOTTI
- Pascal MISCHIERI

Délibération 2020-10-17 « Démantèlement des services publics en milieu rural – nouvelle motion du Conseil communautaire »

Par délibération en date du 21 mars 2019, le conseil communautaire avait souhaité, par une motion, apporter son soutien aux personnels des trésoreries rurales menacées de disparition au détriment d'un regroupement dans les gros centres de Finances publiques.

Aujourd'hui, les élus apprennent avec beaucoup d'étonnement que les décisions – non seulement sont belles et biens prises et immuables – mais ont fait l'objet de mises en place accélérées alors même que l'Etat avait affirmé sa volonté d'associer les élus locaux à sa réflexion de rationalisation de ses effectifs.

Ainsi, la trésorerie de Saint-Astier fermera ses portes dès le 31 décembre de cette année. Les effectifs comptables seront transférés à Périgueux.

Comme déjà déploré l'an passé, c'est toute une organisation humaine qui est mise à mal, avec la disparition de cette relation essentielle entre l'ordonnateur et le comptable public et la non prise en compte des préoccupations de ces fonctionnaires qui n'ont eu de cesse de défendre les intérêts publics le mieux possible alors même que leurs moyens humains se réduisaient comme peau de chagrin.

Le Conseil Communautaire de la CCIVS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Condamne la décision précipitée de l'Etat de fermer la trésorerie de Saint-Astier
- Alerte sur le fait que cette décision autoritaire accentue davantage la rupture en milieu rural, avec des populations fragiles, vulnérables, âgées ;
- Reste persuadé que les « maisons France service » ne régleront pas les problèmes rencontrés sur notre territoire (mobilité, fracture numérique, difficultés sociales, vieillissement démographique) ;
- Déploie la pénalisation induite de notre territoire ; la précipitation de la démarche ; le non-respect et l'absence de prise en considération des agents du service, des élus mais également de la population du territoire.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.